

Par ailleurs, les conditions d'exercice de la profession ont beaucoup évolué : vieillissement de la population, développement des pathologies chroniques et des situations médicales complexes, manque de personnels, cursus de 38 mois après de bac (soit plus de trois années) reconnu seulement comme un diplôme d'État de niveau bac + 2, rémunération jugée insuffisante (2 200 euros en fin de carrière dans le secteur public), pénibilité du métier non prise en compte, carrières de plus en plus souvent écourtées pour cause de réorientation ou sortie du métier, etc. Si la profession d'infirmière est devenue aujourd'hui une profession médicale incontournable, elle connaît ainsi une dégradation des conditions d'exercice et un manque de reconnaissance sociale et salariale. Dans ce contexte, la profession d'infirmière se doit de rester attractive afin de valoriser le métier et de fidéliser ses professionnels. Il s'agit par là même de garantir sur le long terme la qualité de notre secteur médical, dans toutes ses composantes, notamment infirmière, et cela d'autant plus que d'ici à 2015 la moitié des infirmières va partir à la retraite et que l'autre moitié est constituée de jeunes diplômés. Cette revalorisation de la profession d'infirmière peut passer par l'intégration de la formation d'infirmière dans le dispositif LMD, ce qui serait une réponse aux revendications légitimes des infirmières. Aussi, il lui demande quelles réponses elle envisage en faveur de la création d'une filière universitaire en soins infirmiers à bac + 3.